

[P. 1 et 2 de couverture]

## **Le Fil**

60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme  
Numéro spécial, décembre 2008

Une vie libérée de la terreur et de la misère

Découvrez votre *Fil*. Merci de nous dire si vous l'appréciez.

Vous êtes-vous servi des actions ?

Avez-vous parlé autour de vous des informations qu'il contient ?

Quels sont les sujets que vous aimeriez voir traités plus largement dans les prochains numéros ?

Quels sont ceux sur lesquels, à votre avis, nous ne devons pas nous étendre ?

Avez-vous des articles ou des photos dont vous aimeriez faire profiter d'autres membres ?

Avez-vous déjà consulté le nouveau blog à l'adresse <http://livewire.amnesty.org/> ?

Merci d'envoyer vos commentaires et vos suggestions à :

Wire

Editorial and Publishing Programme

Amnesty International

International Secretariat

Peter Benenson House

1 Easton Street

Londres WC1X 0DW

Royaume-Uni

ou bien par courriel à [yourwire@amnesty.org](mailto:yourwire@amnesty.org)

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2 200 000 personnes, réparties dans plus de 150 pays et territoires, qui défendent les droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et par les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.

© Amnesty International Publications 2008

Index AI : NWS 21/009/2008

ISSN : 1684-8691

ÉFAI pour la version française

47 rue de Paradis – 75010 Paris

imprimé sur papier recyclé

par Corlet, France

Tous droits de reproduction réservés. Cette publication ne peut faire l'objet, en tout ou en partie, d'aucune forme de reproduction, d'archivage ou de transmission, quels que soient les moyens utilisés (électroniques, mécaniques, par photocopie, par enregistrement ou autres), sans l'accord préalable des éditeurs.

*Photo de couverture* : Des enfants se jettent à l'eau (Malaisie). Cette photo a été distinguée lors du concours *Focus On Your World* organisé par le Programme des Nations unies pour l'environnement et Canon entre juin 1999 et avril 2000. Les participants, de tous âges et de tous pays, étaient invités à présenter des photos illustrant la situation de l'environnement dans le monde ainsi que les liens entre les aspects physiques, sociaux, économiques et spirituels de la vie sur notre planète. Publié après consultation de l'UNICEF et compte tenu de ses conseils sur l'utilisation des images d'enfants.

© RICKY TEOH/UNEP/STILL PICTURES

*Ci-dessus* : Ce conteneur sert de maison à l'une des familles roms de l'implantation de Letanovce, en Slovaquie (2007).

© Amnesty International

P. 1

#### UN ANNIVERSAIRE À FÊTER

Au long des six décennies écoulées depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les progrès ont été nombreux, mais il reste encore beaucoup à faire. Participez à notre campagne *Allumez la flamme !* et découvrez notre tournée de concerts Small Places, qui célèbre ces réussites. Munissez-vous de votre passeport des droits humains, offert avec ce numéro du *Fil*.

- PAGES 2-5.

#### LE FIL PASSE AU NUMÉRIQUE

Rendez-vous sur *Le Fil en direct*, un blog où vous trouverez les dernières nouvelles des actions d'Amnesty International dans le monde entier.

La PAGE 6 vous donne les indications nécessaires.

#### LES APPELS MONDIAUX : AGISSEZ !

Voyez les PAGES 5, 8, 19 ET 20.

#### FAITES PASSER LE MESSAGE

Les PAGES CENTRALES contiennent un poster double face que vous pouvez détacher et afficher sur votre lieu de travail ou d'études, dans votre centre socioculturel, chez vous.

Le poster inclus dans ce numéro exhorte le nouveau président des États-Unis à manifester son engagement en faveur des droits humains.

#### DÉFENDRE LES DÉFENSEURS

L'année 2008 est celle du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits humains. Les PAGES 15 à 19 expliquent pourquoi leur travail est aussi essentiel que jamais et pourquoi leur liberté de le mener à bien doit être protégée.

#### POUR SUIVRE L'ACTION

Dans chaque numéro, une page sera consacrée à des conseils et astuces qui vous aideront à mener des actions. Ce mois-ci, en PAGE 14, les actions militantes menées en 2008 sont mises en valeur.

#### QUESTIONS ET RÉPONSES

Helen Prejean, grande figure de la lutte contre la peine capitale, auteure de *La Dernière marche*, rencontre des membres d'Amnesty International et leur parle de la vie, de la mort et de la dignité en PAGE 13.

#### COUP DE PROJECTEUR

En PAGES 7, 8 et 20, le projecteur est braqué sur différents pays ou cas individuels, et des appels sont lancés. Ce numéro examine les atteintes infligées aux peuples indigènes de Bolivie ainsi qu'aux migrants en Arabie saoudite et en Grèce ; il évoque aussi la peine de mort au Nigéria.

P. 2, 3,4 et 5  
60<sup>e</sup> anniversaire

[Photo Bhopal]

[légende]

Des habitants de Bhopal se réjouissent d'une bonne nouvelle : la Cour suprême a ordonné le versement des indemnités impayées aux victimes de la catastrophe chimique de 1984. Inde, 19 juillet 2004. © Maude Dorr

[titre]

Ils me protègent, je les protège

[chapeau]

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ce principe fondateur de la Déclaration universelle des droits de l'homme est présent dans le cœur et dans les pensées de millions de personnes au moment où la Déclaration fête son 60<sup>e</sup> anniversaire.

[article principal]

En 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a énoncé pour la première fois les droits fondamentaux qui permettent à chacun de vivre dans la dignité, ces droits dont chacun peut se prévaloir et que chacun doit défendre.

Ses 30 articles couvrent les différents aspects économiques, civiques, sociaux, culturels et politiques de notre existence – des droits à la vie et à la sécurité (eau, alimentation, soins de santé, logement et protection contre la torture) à ceux qui assurent une pleine participation à la société (non-discrimination, liberté d'expression, droit à l'éducation et au travail, liberté d'association et de religion).

Ces droits ne peuvent pas être divisés ou édulcorés. C'est leur indivisibilité qui leur donne leur sens. Personne ne peut arbitrairement décider que tel ou tel droit sera octroyé à autrui. Les droits humains sont universels. Si un droit ou un ensemble de droits est menacé, tous les autres le sont.

Le monde a connu de grands bouleversements au cours des six décennies écoulées depuis que la communauté internationale a signé la Déclaration. Certaines régions sont mieux parvenues que d'autres à incarner la vision qui se dégage de ce texte.

En mai 1948, plusieurs mois avant l'adoption de la DUDH, la Conférence interaméricaine avait proclamé la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme, premier document international de portée générale se rapportant aux droits humains. Dans les années qui ont suivi, la contribution essentielle des Amériques à la défense internationale des droits fondamentaux a perdu sa visibilité, le pouvoir étant tombé aux mains de régimes militaires dans de nombreux pays d'Amérique latine. Entre les années 1960 et le milieu des années 1980, ces gouvernements se sont caractérisés par des violations systématiques et flagrantes des droits humains. La fin des régimes militaires et le retour à des gouvernements civils élus selon des règles constitutionnelles a mis un terme à l'utilisation systématique et généralisée contre les opposants politiques de méthodes telles que les disparitions forcées, les exécutions extrajudiciaires et la torture. Aujourd'hui, la majorité des constitutions en vigueur dans la région garantissent les droits fondamentaux, et la plupart des pays des Amériques ont ratifié les principaux traités internationaux relatifs aux droits humains.

Des représentants de plusieurs pays du Moyen-Orient ont participé aux négociations qui ont abouti à l'adoption de la Déclaration. L'Égypte, l'Irak, l'Iran, le Liban et la Syrie étaient au nombre des 48 États qui ont eu la clairvoyance d'adopter ce texte. Pourtant, le Moyen-Orient accuse un retard par rapport à l'Afrique, aux Amériques et à l'Europe dans le domaine de l'élaboration de cadres juridiques et de systèmes efficaces assurant la promotion et la protection des droits fondamentaux. La Charte arabe des droits de l'homme n'est ainsi entrée en vigueur que le 15 mars 2008. Cet

instrument contient des éléments positifs qui vont au-delà des droits énoncés dans les traités internationaux relatifs aux droits humains, mais aussi des aspects négatifs (par exemple, il ne prohibe pas l'exécution de mineurs) que des États pourraient être tentés d'utiliser pour réduire leurs obligations au regard de normes universelles contraignantes.

De nombreux États de la région Asie et Océanie venaient d'accéder à l'indépendance lorsqu'ils ont signé la DUDH en 1948. Pour eux, l'engagement international en faveur d'un monde où tous les êtres humains seraient « *libres et égaux en dignité et en droits* » avait une signification particulière. Dans les nombreux pays d'Asie et d'Océanie devenus par la suite membres des Nations unies, l'aspiration des citoyens à être « *libérés de la terreur et de la misère* » était tout aussi forte. Quelques décennies plus tard, l'espoir de se libérer « *de la misère* » semble avoir connu un début de réalisation, au vu de la formidable émergence de l'Asie en tant que puissance économique. Depuis 1960, en dépit des disparités observées entre les pays de la région, la richesse en Asie a globalement augmenté plus vite que partout ailleurs dans le monde. Mais l'Asie reste la seule région du monde ne disposant pas d'un instrument global de défense des droits humains. Une évolution importante est toutefois intervenue en novembre 2007 lorsque les dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont célébré le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'organisation en signant leur première charte officielle, dans laquelle ils se sont notamment engagés à mettre en place une instance sous-régionale de défense des droits humains.

Dans la décennie qui a suivi les ravages de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe de l'Ouest avait posé les fondations de la future architecture institutionnelle régionale paneuropéenne, ce qui allait lui permettre de créer un système de protection des droits humains unique au monde. Au cours de cette période, le Conseil de l'Europe élaborait le premier instrument juridique international de protection des droits humains et créait la Cour européenne des droits de l'homme pour veiller à son application.

Les communautés économiques fondées dans les années 1950 se sont transformées en Union européenne, et celle-ci s'est élargie à de nouveaux États membres issus de l'ancien bloc communiste. Elle se définit désormais comme une « *Union de valeurs* » qui aspire à placer les droits humains au cœur de sa politique. Soixante ans après la signature de la Déclaration, toutefois, certains États qui se sont engagés à respecter les principes qu'elle proclame se soustraient à leurs obligations, s'en prennent aux droits humains, qu'ils cherchent à limiter, et ne font pas preuve de la volonté politique nécessaire pour lutter contre les abus les plus graves.

L'Afrique subsaharienne n'était représentée en 1948 que par le Libéria, l'Éthiopie et l'Afrique du Sud ; cette dernière mit en place la même année la politique d'apartheid et s'abstint lors du vote sur la DUDH. Le processus de décolonisation et la fin de l'apartheid en Afrique du Sud sont allés de pair avec le développement des institutions à l'échelle nationale et un respect accru de l'état de droit. De nombreux pays d'Afrique subsaharienne sont désormais forts de sociétés civiles dynamiques et de médias indépendants et diversifiés. Le système de défense des droits de la personne en Afrique s'est étoffé au fil des décennies grâce à la mise en place au niveau régional d'institutions de protection des droits fondamentaux et à l'adoption de différents traités dans ce domaine. La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples est entrée en vigueur en 1986, et l'on a célébré en 2007 le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. En juillet 2008, l'Union africaine a adopté le Protocole sur la Cour africaine de justice et des droits de l'homme (Cour africaine). La Cour africaine ne pourra toutefois être efficace que si les États adoptent une déclaration par laquelle ils acceptent qu'elle puisse être saisie par des particuliers et des organisations non gouvernementales.

Pour lire l'intégralité de la Déclaration et la signer, rendez-vous sur le site [www.everyhumanhasrights.org/universal-declaration/read-it](http://www.everyhumanhasrights.org/universal-declaration/read-it)

[encadré]

Points de repère pour un anniversaire

1948 Adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale des Nations unies

1951 Adoption de la Convention relative au statut des réfugiés

1961 Peter Benenson lance un « *Appel pour l'amnistie* » dans un article du périodique *The Observer* intitulé « Les prisonniers oubliés ». L'article est repris par des journaux du monde entier. Amnesty International est en train de voir le jour.

1962 Un observateur d'Amnesty International assiste au procès de Nelson Mandela

1964 Les Nations unies accordent à Amnesty International un statut consultatif

1966 Adoption de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

1969 L'UNESCO accorde à Amnesty International un statut consultatif

1975 Les Nations unies adoptent à l'unanimité la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture

1977 Amnesty International reçoit le prix Nobel de la paix

1978 Amnesty International reçoit le prix des droits de l'homme des Nations unies

1979 Adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

1981 Entrée en vigueur de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

1984 Adoption de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

1989 Adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant

1995 La quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes adopte la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, qui réaffirment que « *les droits des femmes sont des droits fondamentaux de la personne* »

1990 Adoption de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

1998 Les Nations unies adoptent le Statut de Rome de la Cour pénale internationale

1998 Les Nations unies adoptent la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme

2006 Les États membres des Nations unies soutiennent massivement la première résolution visant à l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes

2007 Vote des Nations unies en faveur d'un moratoire mondial sur la peine de mort

2007 Adoption par les États membres des Nations unies de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones

2008 Soutien de 147 États membres des Nations unies à la résolution sur l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes

[encadré]

Retirez votre passeport !

Ce numéro du *Fil* vous est livré avec votre passeport des droits humains. Celui-ci marque votre engagement en faveur des droits humains universels et indivisibles, votre conviction que les atteintes aux droits fondamentaux de la personne, où qu'elles se produisent, sont l'affaire de tous, et votre engagement à utiliser le pouvoir des individus pour agir en faveur de la justice et de l'égalité. Le passeport témoigne du fait que vous aussi voulez créer un monde dans lequel chaque personne peut concrétiser ses droits et, en cette année du 60<sup>e</sup> anniversaire de la DUDH, il vous aidera à porter dans toutes les régions du monde le message d'espoir inscrit dans la Déclaration. Vous pouvez télécharger d'autres passeports et les offrir à des défenseurs des droits humains, des militants, des amis ou des membres de votre famille. Rendez-vous sur [www.amnesty.org/fr/universal-declaration-human-rights-anniversary/the-passport](http://www.amnesty.org/fr/universal-declaration-human-rights-anniversary/the-passport)

[encadré]

Allumez la flamme !

« *Mieux vaut allumer une bougie que maudire les ténèbres.* »

La Déclaration universelle des droits de l'homme a permis des progrès remarquables en matière de droits fondamentaux, qui ont amélioré la vie de nombreuses personnes dans le monde entier. Elle a aussi inspiré la création d'Amnesty International, qui compte aujourd'hui plus de deux millions de sympathisants dans le monde.

La vision de notre organisation est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la DUDH et dans les autres textes et instruments internationaux élaborés depuis. Tous les êtres humains ont des droits. C'est là l'essence même de notre humanité. Cette condition nous impose le devoir de lutter non seulement pour nos droits, mais également pour ceux des autres, et d'agir pour que la vision de la DUDH soit traduite dans la réalité.

Les droits inscrits dans la DUDH ne deviendront une réalité pour tous les êtres humains que si nous continuons à clamer notre indignation lorsqu'ils sont violés ou bafoués. Malgré tous les progrès réalisés ces soixante dernières années, des millions de personnes subissent toujours des atteintes à leurs droits fondamentaux. Des génocides et des actes de torture sont toujours commis, et leurs auteurs restent souvent impunis. Bien que l'objectif de son abolition soit partagé de plus en plus largement, la peine de mort demeure en vigueur dans 60 pays. La faim, la privation de logement et les maladies évitables continuent de rendre inexistant le droit des êtres humains à vivre dans la dignité. Des défenseurs des droits humains sont pris pour cible et persécutés. Des États mettent à mal les droits humains dans un intérêt politique.

Le 10 décembre 2008 et dans les jours qui précèdent, les membres d'Amnesty International vont se rassembler dans des centaines de lieux partout dans le monde pour créer de nombreuses illuminations. Vous pouvez vous joindre à eux pour reproduire la forme de la bougie d'Amnesty International et allumer des cierges magiques. Pour la Journée des droits de l'homme, venez témoigner de votre solidarité avec les personnes qui militent pour que les droits humains deviennent une réalité pour tous. Ces actions menées le 10 décembre réuniront les membres d'Amnesty International sur la terre entière et renforceront l'action de l'organisation.

Pour en savoir plus, connectez-vous sur :

[www.amnesty.org/fr/universal-declaration-human-rights-anniversary/fire-up](http://www.amnesty.org/fr/universal-declaration-human-rights-anniversary/fire-up)

[encadré]

TOURNÉE SMALL PLACES

Entamée le 10 septembre au Hard Rock Café de Londres, la tournée du Small Places Tour se poursuit jusqu'au 10 décembre prochain, qui marque la Journée des droits de l'homme. Organisée à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, cette manifestation se décline en plus de 700 concerts tenus dans une cinquantaine de pays, parmi lesquels l'Afghanistan, la Bolivie, le Honduras, la Hongrie, l'Irlande, le Liban, le Luxembourg, la Mongolie, les Philippines et Trinité-et-Tobago. Ce n'est pas la première fois qu'Amnesty International célèbre en musique l'anniversaire de la Déclaration. En 1988, 20 concerts s'étaient tenus sur les cinq continents dans le cadre de la tournée Human Rights Now !, rassemblant plus d'un million de personnes au total. Pour en savoir plus sur la tournée Small Places et le lieu des concerts, rendez-vous sur : [www.amnesty.org/fr/universal-declaration-human-rights-anniversary/small-places](http://www.amnesty.org/fr/universal-declaration-human-rights-anniversary/small-places)

[encadré]

## **Honduras**

### **L'évasion de policiers meurtriers laisse craindre qu'ils restent impunis**

Défenseurs de l'environnement actifs au sein du Mouvement écologiste d'Olancho (MAO), qui fait campagne contre l'exploitation forestière illégale et la déforestation dans le département d'Olancho, au Honduras, Heraldo Zúñiga et Roger Iván Cartagena ont été abattus par des policiers le 20 décembre 2006 dans des circonstances qui évoquent une exécution.

Heraldo Zúñiga avait signalé en mai 2006 qu'il craignait pour sa propre sécurité : il avait reçu des menaces de mort après avoir dénoncé l'exploitation forestière illégale dans la région de Salamá. Le 20 décembre de la même année, dans le village de Guarizama (département d'Olancho), des policiers ont forcé à s'arrêter le véhicule où il se trouvait en compagnie de Roger Iván Cartagena. Selon des personnes qui ont assisté à la scène, les agents ont contraint les deux hommes à descendre, puis les ont placés contre un mur et ont tiré une quarantaine de balles, les tuant sur le coup.

Le procès de quatre fonctionnaires de police jugés pour leur participation présumée aux faits a débuté un an jour pour jour après la mort des deux hommes. Tous les accusés ont été déclarés coupables de meurtre le 1<sup>er</sup> juillet 2008, mais, au lieu d'être incarcérés sur le champ, ils ont été placés en détention militaire dans l'attente du prononcé de leur peine. Trois d'entre eux ont pris la fuite et l'on reste sans nouvelles d'eux. À la connaissance d'Amnesty International, aucune enquête n'a été ouverte sur cette évasion.

D'autres membres du MAO ont dit avoir été soumis à des menaces et à des actes d'intimidation dans les mois qui ont suivi l'assassinat d'Heraldo Zúñiga et de Roger Iván Cartagena. Trois des policiers étant toujours en fuite, on craint pour la sécurité des membres du MAO. Bien que la Commission interaméricaine des droits de l'homme ait demandé à l'État hondurien de protéger les militants du mouvement, aucune mesure appropriée n'a été prise en ce sens par les autorités. Les membres du MAO ont dû réduire leurs activités par crainte d'être pris pour cible et le travail de l'organisation s'en trouve sérieusement entravé.

**Veillez écrire** aux autorités honduriennes pour leur demander de faire en sorte que les trois policiers reconnus coupables du meurtre d'Heraldo Zúñiga et de Roger Iván Cartagena soient repris de toute urgence. Demandez-leur aussi de fournir sur une base régulière une protection



appropriée et efficace aux militants du MAO, conformément à leurs souhaits et à la demande de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

**Envoyez vos appels au président de la République :**

Presidente de la República

Sr. José Manuel Zelaya Rosales

Casa Presidencial

Boulevard Juan Pablo Segundo

Palacio José Cecilio del Valle

Tegucigalpa, Honduras

Fax +504 2393298

Formule d'appel : Dear President, / Monsieur le Président,

P. 6

*Le Fil en direct*

BLOG

FORUM

INFORMATIONS

*Le Fil en direct* est le nouveau blog de [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org). Depuis le 17 novembre, vous pouvez savoir ce que font les membres du mouvement, regarder des séquences vidéo et écouter des clips audio enregistrés lors d'actions, de missions, de réunions et de manifestations.

[www.amnesty.org/livewire](http://www.amnesty.org/livewire)

### **En route pour le Chili**

J'appartiens à une génération pour laquelle le 11 septembre a été un tournant bien avant 2001. Le coup d'État au Chili a eu lieu quelques mois à peine après ma naissance, en 1973, bouleversant à jamais l'inconscient de nombre de personnes, non seulement en Amérique latine, mais aussi ailleurs.

J'ai relu le livre de Gabriel García Márquez *L'aventure de Miguel Littín, clandestin au Chili*, qui raconte l'histoire de ce réalisateur chilien réputé qui figurait sur une liste de 5 000 personnes contraintes à l'exil sous Pinochet. Miguel Littín a tout risqué pour retourner au Chili en 1985 afin de filmer la réalité du quotidien sous la dictature militaire, et le récit de Gabriel García Márquez est une lecture tout indiquée pour un vol São Paulo-Santiago.

Pour continuer à lire *En route pour le Chili* en ligne, rendez-vous sur [www.amnesty.org/livewire](http://www.amnesty.org/livewire)

### **À voir en ligne**

« L'atmosphère est bon enfant, bruyante et festive, les groupes de contre-manifestants aux deux extrémités de la rue ont beau être visibles et bruyants, ils ne gâchent pas notre joie. »

Des militants d'Amnesty International d'une trentaine de pays se sont rassemblés en Lettonie pour prendre part à la Gay Pride de Riga en 2008.

### **Vidéos**

Retrouvez sur *Le Fil en direct* les temps forts de notre action de grande ampleur pour les Jeux olympiques, qui appelait le gouvernement chinois à faire le nécessaire pour que les Jeux de Pékin laissent un héritage positif en matière de droits humains.

P. 7

## **Coup de projecteur**

[Encadré]

### **Convention relative aux droits de l'enfant, article 37-a**

**« Les États parties veillent à ce que nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans ».**

Ratifiée par le Nigéria le 19 avril 1991. Au moins 40 condamnés à mort actuellement incarcérés au Nigéria avaient entre treize et dix-sept ans au moment des faits qui leur ont valu la peine capitale.

Ratifiée par l'Arabie saoudite le 26 janvier 1996. Deux mineurs délinquants au moins ont été exécutés en Arabie saoudite en 2007.

[Fin encadré]

## **Arabie saoudite : les migrants pauvres sont particulièrement exposés au risque d'exécution**

Huit personnes au moins ont été exécutées par les autorités saoudiennes durant les trois premières semaines d'octobre 2008, juste après la fin du ramadan, durant lequel le gouvernement avait instauré un moratoire. On craint fortement que de nombreuses autres personnes soient en danger de mort imminente.

Deux ressortissants indiens, Sheikh Mastan, trente ans, et Hamza Abu Bakir, quarante-sept ans, risquent d'être exécutés. Déclarés coupables d'infraction à la législation sur les stupéfiants, ils ont été condamnés à mort en juin 2006 à l'issue d'un procès lors duquel ils n'ont pas été assistés par un avocat. Ils ont fait appel, mais l'espoir s'amincit à mesure que le temps passe.

Le nombre d'exécutions a beaucoup augmenté en Arabie saoudite ces deux dernières années. Il y en a eu au moins 158 en 2007, soit quatre fois plus que l'année précédente ; depuis le début de l'année 2008, au moins 82 personnes ont été exécutées. Les condamnations à la peine capitale sont bien souvent prononcées à l'issue de procès contraires aux normes d'équité les plus élémentaires. La personne est dans de nombreux cas déclarée coupable d'infractions formulées en termes vagues ou pour des faits qui n'ont pas un caractère violent. Les procès sont sommaires et les accusés ne bénéficient guère de garanties contre les erreurs judiciaires. Les condamnés sont généralement décapités, souvent en public.

Pour les exécutions dont on a connaissance depuis vingt-trois ans, plus de la moitié des condamnés étaient des étrangers, originaires pour la plupart de pays en développement d'Asie et d'Afrique. Ces personnes ont beaucoup moins de chance d'être graciées que les Saoudiens. Le jugement est prononcé à l'issue de procès conduits en arabe, souvent sans l'assistance d'un service d'interprétation approprié. À la fin de leur procès, certains accusés ne comprennent même pas qu'ils ont été condamnés à mort. Parfois, le condamné apprend la nature de la peine infligée le matin même de son exécution.

Par ailleurs, qu'il s'agisse d'immigrées ou de Saoudiennes, les femmes sont soumises à un traitement particulièrement inéquitable. Selon les informations dont dispose Amnesty International, au moins 40 femmes ont été exécutées en Arabie saoudite depuis 1990. Au moins 40 % d'entre elles avaient été condamnées pour des infractions n'ayant pas entraîné la mort et la majorité d'entre elles étaient des immigrées originaires de pays en voie de développement.

Pour en savoir plus : *Affront to Justice: Death Penalty in Saudi Arabia* (index AI : MDE 23/027/2008). Pour agir, signez la carte postale incluse dans ce numéro du *Fil* et envoyez-la.

### « Pour qui vient le bourreau ? » La pauvreté et la peine de mort au Nigéria

Onze femmes et plus de 720 hommes sont actuellement sous le coup d'une condamnation à mort au Nigéria. Tous ces prisonniers qui « attendent le bourreau » sont issus des milieux pauvres de la société.

Certains ont été arrêtés le jour où ils sont venus au poste de police parce qu'ils connaissaient un suspect ou avaient été témoins d'une infraction. Beaucoup disent avoir été pris dans des descentes de police et s'être vu demander une rançon. Parfois des policiers auraient exigé de l'argent afin d'acheter le carburant nécessaire pour se rendre chez des témoins ou vérifier des alibis.

La plupart des occupants du quartier des condamnés à mort ont été reconnus coupables sur la foi de leurs propres « aveux ». Surchargée et en proie à une pénurie de moyens, la police nigériane a régulièrement recours à la torture pour extorquer les « aveux » des suspects plutôt que de mener une enquête approfondie et impartiale. Certains prisonniers n'étaient pas assistés d'un avocat lors de leur procès. D'autres affirment que leur défenseur n'a pas plaidé en leur faveur. Dans les procès où l'accusé encourt la peine de mort, le tribunal doit nommer un avocat d'office lorsque cela est nécessaire. Mais le système nigérien d'assistance judiciaire est inadapté et ne dispose pas du budget voulu. La plupart des procès pouvant déboucher sur la peine capitale durent de cinq à dix ans. Certains appels sont en instance depuis plus de vingt ans. Dans au moins 130 cas, la condamnation à mort a été prononcée il y a plus de dix ans ; un de ces condamnés a été jugé il y a vingt-quatre ans.

Quelque 80 condamnés à mort n'ont pas été autorisés à faire appel, en violation flagrante des normes internationales relatives aux droits humains. Le système pénal nigérien est tellement désorganisé que, dans d'autres cas, l'appel est impossible parce que le dossier du condamné a été égaré. Selon certains prisonniers, même lorsqu'il s'agit de solliciter une grâce, ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire ne verront jamais leur nom figurer sur la liste proposée aux autorités.

Au moins 40 mineurs délinquants sont sous le coup d'une condamnation à mort, ce qui constitue une autre violation du droit international. L'un d'eux n'avait que treize ans au moment des faits qui lui sont reprochés.

### [Encadré AGISSEZ]

- Signez et envoyez la carte ci-incluse pour demander la libération de Patrick Okoroafor, âgé de quatorze ans lorsqu'il a été arrêté pour vol à main armée, crime pour lequel il a été condamné à mort bien qu'il ait présenté un alibi.
- Envoyez une carte d'encouragements à Patrick Okoroafor :  
Patrick Okoroafor, Aba Prison, PMB 7020, Aba, Abia State, Nigéria.
- Écrivez au président du Nigéria pour lui demander de mettre en place un moratoire sur les exécutions :  
President Umaru Yar'Adua, Office of the Presidency, Aso Rock Garki, Abuja. Nigéria.

### [Légende]

Cet homme dit adieu à son fils, condamné à mort pour vol à main armée.

© Drum/Camera Press London

## P. 8

Myanmar. Des militants en faveur de la démocratie attendent d'être jugés

Plus d'un an après la répression violente des manifestations au Myanmar, les personnes arrêtées alors sont encore nombreuses derrière les barreaux. Htay Kywe, Mie Mie et Zaw Htet Ko Ko appartiennent au groupe Étudiants de la génération 88, une organisation qui doit son nom au soulèvement de 1988 et lutte en faveur de la démocratie. Ayant participé aux manifestations organisées en août 2007 pour protester contre la hausse du prix des carburants décidée par les pouvoirs publics, ils ont dû entrer dans la clandestinité lorsque les autorités ont décidé de mettre la main sur ceux qu'elles considéraient comme les dirigeants du mouvement.

Htay Kywe, Mie Mie et Zaw Htet Ko Ko ont été arrêtés à Yangon, l'ancienne capitale, le 13 octobre 2007. Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion et pense qu'ils risquent d'être torturés. Neuf chefs d'accusation ont été retenus contre Htay Kywe et Mie Mie, et six contre Zaw Htet Ko Ko. Au moins 32 autres personnes arrêtées durant la répression de 2007 vont être jugées à leurs côtés. Elles sont inculpées, entre autres « crimes », d'appartenance à un groupe illégal, de distribution de matériel écrit sans l'autorisation de l'organe officiel de censure et de critique du régime. Ce dernier chef peut leur valoir vingt ans d'emprisonnement.

Les accusés ont demandé que les menottes ne leur soient pas mises lors de leur comparution, que les journalistes soient admis au procès et que les audiences soient publiques. Les autorités n'ont donné suite à aucune de ces requêtes.

Veillez écrire au ministre de l'Information pour lui demander la remise en liberté immédiate et sans condition de Htay Kywe, Mie Mie et Zaw Htet Ko Ko. Demandez que, pendant la durée de leur détention, ces personnes reçoivent le traitement médical dont elles ont besoin, puissent consulter l'avocat de leur choix et ne soient pas torturées ni maltraitées.

Envoyez vos appels au ministre de l'Information :

Brigadier General Kyaw Hsan

Minister of Information

Ministry of Information

Bldg. (7), Naypyitaw, Myanmar

Courriers électroniques : Media.moi@mptmail.net.mm

Fax : +95 67 412 363

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le ministre,

### **Des mineurs étrangers détenus en Grèce**

Partout dans le monde, des États placent en détention des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants pour des motifs uniquement liés à l'immigration, enfreignant bien souvent les normes et le droit internationaux en matière de droits humains. Amnesty International lance une campagne qui vise à mettre un terme au recours illégal à l'incarcération des migrants et demandeurs d'asile. L'organisation demande aux États d'utiliser des mesures moins contraignantes et de ne placer en détention aucun mineur non accompagné.

La campagne dénonce actuellement le sort de 160 enfants étrangers non accompagnés, qui sont détenus par les autorités grecques dans des conditions inhumaines et dégradantes dans le centre de Pagani, sur l'île de Lesbos. Ces enfants, dont certains pourraient être des réfugiés, sont entassés dans des pièces surpeuplées, où ils ne sont pas au sec et dorment à même le sol. Ils ne sont autorisés à sortir qu'en de très rares occasions et ne peuvent s'entretenir facilement avec un avocat.

AGISSEZ

Demandez aux autorités grecques de remettre ces enfants en liberté et de veiller à ce qu'ils soient pris en charge de manière appropriée. Soulignez que le maintien en détention de ces mineurs est contraire à la Convention relative aux droits de l'enfant [ONU] et au décret présidentiel grec 96/2008.

Envoyez vos appels au ministre de l'Intérieur :  
Prokopis Pavlopoulos  
Minister of Interior  
4, P. Kanellopoulou  
10177 Athens  
Grèce  
Fax : 0030 210 3641048 / 0030 210 6929764

**Rapports récents d'Amnesty International disponibles sur [www.amnesty.org/fr/library](http://www.amnesty.org/fr/library)**

*Civilians in the line of fire: the Georgia-Russia conflict* (EUR 04/005/2008)

La guerre de cinq jours déclenchée en août 2008 pour le contrôle de l'Ossétie du Sud, en Géorgie, a fait plus de victimes parmi la population civile que parmi les soldats. Ce rapport revient sur les graves atteintes aux lois de la guerre commises durant le conflit et dans la période qui a suivi.

*Policing the candlelight protests in South Korea* (ASA 25/008/2008)

Au début de mai 2008, la levée de l'interdiction des importations de bœuf américain en Corée du Sud a été à l'origine de plusieurs manifestations. Ce rapport centré sur le rôle des forces de l'ordre évoque certains motifs de préoccupation, notamment le recours injustifié ou excessif à la force, les arrestations et la détention arbitraires, la formation insuffisante ou inappropriée des policiers et l'absence d'obligation de rendre des comptes.

*Connecting human rights in Vietnam* (ASA 41/003/2008)

Souvent perçus comme des opposants au gouvernement, celles et ceux qui défendent les droits humains au Viêt-Nam sont fréquemment menacés, harcelés et emprisonnés. Cette fiche d'information décrit une initiative de défenseurs des droits humains qui s'efforcent de travailler ensemble grâce à Internet.

*Mortelle insécurité. Attaques contre le personnel humanitaire et les défenseurs des droits humains en Somalie* (AFR 52/016/2008)

Dans la grave crise humanitaire que traverse la Somalie, des dizaines de travailleurs humanitaires, de militants pacifistes et de défenseurs des droits humains ont été tués lors de violences ciblées qui ont contraint de nombreuses organisations à suspendre leurs activités et procéder au retrait de leur personnel.

*'Leave us in peace!' Targeting civilians in Colombia's internal armed conflict* (AMR 23/023/2008)

Le conflit qui ravage la Colombie depuis plus de quarante ans ruine la vie de millions de personnes. La paix reste hors de portée ; ni le gouvernement ni les mouvements de guérilla ne se saisissent des propositions faites par les Nations unies.

*No pride in silence: countering violence in the family in Armenia* (EUR 54/004/2008)

En Arménie, des milliers de femmes se voient constamment infliger des violences au sein de leur famille. La violence domestique n'est toutefois pas une infraction pénale au regard du droit interne.

P. 9, 10, 11, 12

[Posters]

[Poster États-Unis]

M. LE PRÉSIDENT

ÊTES-VOUS UN DÉFENSEUR DE LA JUSTICE ?

PROUVEZ-LE PENDANT VOS PREMIERS 100 JOURS

1. ANNONCEZ LA DATE DE FERMETURE DE GUANTÁNAMO

2. PRENEZ UN DÉCRET INTERDISANT LA TORTURE ET LES AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS,  
TELS QUE DÉFINIS PAR LE DROIT INTERNATIONAL

3. FAITES OUVRIR UNE ENQUÊTE INDÉPENDANTE SUR LES MÉTHODES DE DÉTENTION ET  
D'INTERROGATOIRE DES ÉTATS-UNIS DANS LEUR « *GUERRE CONTRE LE TERRORISME* »

CE SONT LÀ LES TROIS PRINCIPALES MESURES DE LA LISTE ÉTABLIE PAR AMNESTY  
INTERNATIONAL POUR VOS 100 PREMIERS JOURS

CONTRE LE TERRORISME : LA JUSTICE.

NOUS COMPTONS SUR VOUS

La liste complète des mesures qu'Amnesty International préconise au nouveau président se trouve  
sur [www.amnesty.org/fr/library/info/AMR51/117/2008/fr](http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR51/117/2008/fr)

[Poster Afrique – 60<sup>e</sup> anniversaire DUDH]

Des femmes masai au Kenya © Sven Torfinn/Panos

ILS ME PROTÈGENT

JE LES PROTÈGE

60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme



Dans ce numéro, *Le Fil* rencontre Helen Prejean, une religieuse catholique qui joue un rôle de premier plan aux États-Unis dans la lutte contre la peine de mort. Elle est la fondatrice de Survive, une association basée à La Nouvelle-Orléans (États-Unis) qui soutient les familles des victimes, et elle épaula des personnes se trouvant dans le couloir de la mort ainsi que les proches de victimes de meurtre. Son ouvrage *Dead Man Walking: An Eyewitness Account of the Death Penalty in the United States* a été sélectionné pour le prix Pulitzer en 1993 (publié en français chez Pocket en 1996 sous le titre *La Dernière marche – Une expérience du couloir de la mort*). Une interview plus longue est disponible en ligne sur [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

### **Comment est né votre intérêt pour les droits humains ?**

Au début des années 80 je vivais parmi des Afro-Américains pauvres. C'était une autre Amérique. J'ai vu la souffrance et l'injustice, et on m'a proposé de rendre visite à Patrick Sonnier [dont l'histoire est reprise dans *La Dernière marche*] dans le couloir de la mort. Je lui ai écrit. Il m'a répondu. Je suis allée le voir. Deux ans et demi plus tard, je lui disais de regarder mon visage au moment où ils le tueraient, sur la chaise électrique. Cela a complètement bouleversé ma vie. J'avais été témoin d'un homicide d'État ; je devais donc raconter cette histoire. Je me suis aussi liée aux proches de la victime et j'ai vu que la peine de mort ne contribuait en rien à l'apaisement de leurs souffrances.

### **Quels sont selon vous les principaux obstacles dans la lutte contre les violations des droits humains ?**

Le fait que, pour la plupart des gens, la peine de mort ne constitue pas une violation des droits humains. Ils pensent qu'il s'agit d'un châtement juste ou nécessaire à la protection de la société. Il faut donc se mettre en rapport avec les gens – partager leur indignation [à propos du crime], mais aussi leur faire éprouver le déroulement des événements [lors d'une exécution], en leur montrant notamment ce qui se passe pour les gardiens qui doivent mettre quelqu'un à mort.

### **Si vous pouviez introduire un changement, quel serait-il ?**

Abolir la peine de mort. En l'abolissant, nous abolirions également une grande partie du racisme qui y est associé, une agression contre les pauvres et [l'idée que] nous pouvons résoudre les problèmes sociaux par la violence.

### **Que représente Amnesty International pour vous ?**

C'est Amnesty International qui m'a enseigné que les droits humains sont inaliénables, qu'on ne peut les dissocier des personnes ou les leur arracher ; ils ne leur sont pas accordés par les gouvernements pour bonne conduite et ne peuvent pas leur être retirés pour mauvaise conduite. Amnesty International a joué pour moi le rôle d'enseignant – beaucoup plus vite que ne l'a fait mon Église qui [à l'époque] avait une position trouble sur la peine de mort.

### **Quel est l'enseignement le plus important que vous ayez retiré de votre action militante ?**

Commencez de manière très simple. Écrivez une lettre à quelqu'un. Si nous laissons cette rose déplier tous ses pétales, notre vie toute entière s'en trouvera changée : ce qui est en jeu, c'est le combat pour la dignité de chacun. Ceux qui ont besoin de traverser un changement, ce n'est pas tant eux que nous. Cette expérience nous apprend que nous n'avons qu'une vie, et qu'elle compte.

**[citation en accroche]** Les droits humains sont inaliénables, on ne peut les dissocier des personnes ou les leur arracher ; ils ne leur sont pas accordés par les gouvernements pour bonne conduite et ne peuvent pas leur être retirés pour mauvaise conduite

P. 14

## ACTION

### **2008 a été une bonne année pour...**

...le militantisme ; un peu partout, les membres d'Amnesty International ont déployé beaucoup d'énergie en faveur des droits humains aux quatre coins de la planète.

Tout au long de l'année 2009, notre page Action vous tiendra informés des actions et événements clés auxquels vous pouvez participer. Cette rubrique proposera toutes sortes de conseils et astuces pour l'organisation de vos propres activités, et les membres y feront part de leurs expériences et de leur savoir-faire afin de vous aider à faire de votre action un succès. Que vous souhaitiez lancer une pétition ou organiser une manifestation, n'oubliez pas de consulter cette rubrique.

Parmi les manifestations et événements organisés dans le monde entier en 2008 ont notamment figuré (*sens des aiguilles d'une montre en partant du haut à droite*) : à Bruxelles, en Belgique, une action pour la fermeture de Guantánamo ; à Londres, au Royaume-Uni, une action dirigée contre les disparitions forcées au Pakistan ; à Katmandou, au Népal, une manifestation en faveur du Tibet ; à Istanbul (Turquie), un concert appelant à la fermeture de Guantánamo ; à Paris, en France, la Marche des fiertés ; à Kampala, en Ouganda, une action de solidarité avec la population kenyane ; à Taipei (Taiwan), une performance artistique visible du ciel à l'occasion des Jeux olympiques de Pékin ; enfin, la Marche des fiertés à Riga, en Lettonie. Toutes les photos © Amnesty International

P. 15

**Défendre les défenseurs**

**À l'approche du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, il est toujours aussi important de réclamer leur protection**

## **P. 16, 17, 18**

### **Plus d'un chemin mène aux droits**

Les défenseurs des droits humains s'efforcent de susciter les profonds changements sociaux requis pour réaliser la vision exigeante exposée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, celle d'un monde où tous les êtres humains sont traités comme des êtres « *égaux dans la dignité et la valeur* », où « *tous les êtres humains sont libérés de la misère et de la terreur* ». Attachés à des formes non violentes de lutte, les défenseurs respectent tous les droits humains et libertés fondamentales.

Les moyens de promouvoir et de protéger ces droits sont aussi divers que les défenseurs eux-mêmes. Certains interviennent sur le terrain, mènent des actions de plaidoyer, font un travail de pression auprès des instances gouvernementales ou internationales, ou renforcent la capacité des populations à connaître et à revendiquer leurs droits. D'autres diffusent des informations sur les violations des droits humains, enseignent les principes des droits humains ou représentent des victimes d'atteintes aux droits fondamentaux cherchant à obtenir justice. Ces hommes et ces femmes défendent souvent les droits humains en les exerçant, comme les journalistes qui ont défilé à Colombo (Sri Lanka) en novembre 2007 pour exiger que le gouvernement respecte la liberté d'expression.

### **Les défenseurs pris pour cible**

Il y a dix ans, les États membres des Nations unies ont reconnu la légitimité des défenseurs et la nécessité de protéger leur travail en adoptant la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, ou Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme (DDDH). Pour que les droits universels se réalisent, proclamaient ainsi ces États, ceux qui les défendent doivent être eux-mêmes à l'abri des agressions.

Mais des défenseurs des droits humains continuent à subir des actes d'intimidation, à être arrêtés, torturés ou même tués. Ils courent des risques en montrant l'écart entre les engagements théoriques des États et leur respect effectif des droits humains, en révélant les violations, en les plaçant sous le regard de l'opinion publique, en exigeant que les responsables rendent des comptes. Leur action les amène souvent à contester le *statu quo* et les orientations qui servent les intérêts particuliers d'un gouvernement ou des élites militaires, économiques ou politiques qui le soutiennent. Les défenseurs peuvent donc se trouver en danger.

L'intimidation prend de nombreuses formes, depuis un harcèlement constant et de faible intensité ou des manœuvres subtiles de dévalorisation de leur action jusqu'à l'incarcération abusive, la torture, voire l'assassinat. Au fil des décennies, diverses tactiques répressives ont été appliquées par des gouvernements de tous bords pour réduire les militants au silence. La répression a pris des formes différentes selon l'époque et la région du monde. En Amérique latine, par exemple, au cours des années 70 et 80, les « disparitions » et les homicides commis par des escadrons de la mort sont devenus les méthodes principales pour réduire les dissidents au silence, remplaçant la détention pour motifs politiques.

### **Dans le domaine des droits, un programme évolutif**

Le concept de droits humains est dynamique et en perpétuelle évolution, car des défenseurs courageux et visionnaires essaient de remettre en cause les interprétations traditionnelles de ces droits. Les personnes réduites en esclavage, les travailleurs livrés à l'exploitation, les femmes privées du droit de vote, les peuples autochtones, les gays, lesbiennes et personnes bisexuelles et transgenres, les handicapés, se sont mobilisés contre l'exclusion et ont ainsi enrichi et transformé notre conception des droits humains.

Ces dernières décennies, les défenseurs ont fait pénétrer les droits humains dans la sphère du foyer et du milieu social en combattant la violence à l'égard des femmes. Ils ont affirmé que

l'accès universel à l'enseignement primaire et aux traitements antirétroviraux dont dépend la vie des malades étaient des droits fondamentaux et non des formes d'aide subordonnées à la croissance économique ou à l'action caritative. Des défenseurs des droits humains ont milité pour que les multinationales répondent de leurs actes, dressant ainsi contre eux des ennemis puissants et s'exposant à des risques toujours plus élevés en contestant la répartition mondiale des richesses.

Cette évolution des droits humains se poursuit avec les nouvelles générations de défenseurs. Celles et ceux qui nous invitent à nous préoccuper des effets du changement climatique sur la vie sur Terre ou des conséquences de certains progrès scientifiques pour l'être humain soulèvent d'ores et déjà des questions qui pourraient bien, à l'avenir, figurer dans la problématique des droits humains.

Non seulement les défenseurs se battent pour élargir et enrichir notre conception des droits humains mais, ces dernières années, ils ont dû lutter pour que des valeurs éthiques reconnues de longue date conservent leur place centrale dans le système de protection des droits humains – par exemple, le caractère inacceptable de la torture et le droit de toute personne, quels que soient les faits qui lui sont reprochés, de recevoir de la part des agents de l'État un traitement digne et équitable.

Certains gouvernements, dont ceux de plusieurs pays européens et des États-Unis, affirment que les règles du jeu ont changé depuis les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis et les attaques survenues ensuite dans d'autres pays. Les questions relatives aux droits humains, selon eux, ne doivent pas prendre le pas sur la protection de la population. Ces États n'hésitent pas à justifier, au nom de la lutte contre le terrorisme, le recours à la torture et à d'autres mauvais traitements, ainsi que la détention de milliers de suspects pour une durée indéterminée, sans inculpation ni jugement, par exemple à Abou Ghraïb, à Bagram, à Guantánamo et dans d'autres lieux de détention en rapport avec la « *guerre contre le terrorisme* ».

Certes, le concept de droits humains bénéficie d'une adhésion quasi-universelle, mais il n'en résulte pas que la légitimité de ces droits sera toujours admise.

Alors que l'anniversaire de la DDDH approche, nous devons insister toujours davantage sur la nécessité de concrétiser les principes définis il y a dix ans par le recours à des initiatives juridiques et politiques visant à protéger et promouvoir l'action des défenseurs. Nous pouvons tous jouer un rôle précieux dans la protection des droits humains en demandant que les défenseurs de ces droits soient protégés.

[légendes photos]

*Sur cette page* : En Inde, des manifestants issus de communautés indigènes protestent à New Delhi contre le soutien apporté par la Banque mondiale à un projet de construction de 30 barrages sur le fleuve Narmada (mars 2001). © Joerg Boethling / Still Pictures

*Page 15* : Manifestation du Mouvement des paysans sans terre au Brésil, dans l'État de São Paulo (août 2003).

© Panos / Paul Smith

[p. 18]

Des femmes manifestent contre la guerre devant l'Assemblée nationale à Monrovia (Libéria), en 2003.

© Panos / Tim A. Hetherington

[fin des légendes photo]

[sur la photo des femmes de Monrovia]

Les droits universels ne deviendront une réalité que lorsque ceux qui se mobilisent pour leur défense seront à l'abri des agressions

## **Nigéria : Uju Agamoh**

[photo Uju Agamoh] © PRAWA

*« Le but n'est pas d'apprendre aux gens ce qu'ils doivent faire, mais de leur faire prendre conscience du potentiel qui existe en chacun de nous. »*

Uju Agamoh

Les violations des droits fondamentaux infligées aux détenus au Nigéria ont poussé Uju Agamoh à créer en 1994 l'organisation non gouvernementale Action pour la réinsertion et le bien-être des prisonniers (PRAWA), dont elle est directrice. PRAWA défend et promeut les droits des détenus et les aide à se réinsérer dans la société. Par exemple, des personnes souffrant de troubles mentaux et n'ayant commis aucun crime sont fréquemment considérées comme des « *aliénés civils* » et incarcérées : en 2007, PRAWA a fait en sorte que 57 détenus souffrant de troubles mentaux soient transférés dans un hôpital.

L'une des compétences centrales de PRAWA est l'organisation d'ateliers accueillant le personnel judiciaire et pénitentiaire ainsi que les policiers pour les aider à appliquer les normes en matière de droits humains dans le cadre de leur travail quotidien. Uju Agamoh a dispensé des formations à plus de 2 500 agents pénitentiaires et mis en place des équipes animant des formations sur les droits humains au sein des prisons.

Uju Agamoh est également la rapporteuse spéciale sur les prisons auprès de la Commission nigériane des droits humains, et siège au comité chargé de réexaminer les cas de prisonniers. Parmi ses projets d'avenir figurent des formations et des actions de plaidoyer concernant la sensibilité aux questions de genre dans la justice pénale nigériane.

## **Thaïlande : Somchai Homlaor**

[photo Somchai Homlaor] © Cross Cultural Foundation

Depuis près de vingt-cinq ans, le nom de Somchai Homlaor est synonyme de défense des droits humains en Thaïlande. Il s'est lancé dans l'action en octobre 1973 en impulsant des manifestations étudiantes de masse pour la démocratie et les droits humains, alors qu'il étudiait le droit. Trois ans plus tard, il a de nouveau dirigé des mouvements de protestation et a été incarcéré pendant dix mois sur la base de fausses accusations ; ensuite, il s'est réfugié pendant trois ans dans la jungle du nord du pays.

En 1986, il a été contraint de fuir la Thaïlande après s'être associé à Amnesty International pour recueillir des éléments concernant un réfugié cambodgien qui avait été torturé par l'armée thaïlandaise. Tout au long des années 1990, il a joué un rôle prépondérant dans presque tous les grands mouvements de défense des droits humains en Thaïlande, exerçant notamment la fonction de secrétaire général de la Campagne pour une démocratie populaire, fer de lance du mouvement en faveur de la démocratie lors des manifestations du « *mai noir* », en 1992.

Aujourd'hui, Somchai Homlaor use de son expérience et de son savoir-faire de juriste au sein de groupes de défense des droits humains très divers. Il est notamment président de la Fondation transculturelle, une ONG centrée sur le conflit armé opposant des insurgés musulmans aux forces de sécurité, dont les membres sont en grande partie bouddhistes, dans le sud de la Thaïlande.

## Équateur : Esther Landetta

Esther Landetta joue un rôle dirigeant dans deux associations locales se préoccupant des répercussions d'activités minières non conformes aux règlements sur la santé et les moyens de subsistance de la population. Cette femme a été en première ligne des actions entreprises par l'Assemblée pour la défense des fleuves Gala, Chico, Tenguel et Siete, dans la province du Guayas, afin de recueillir des éléments sur la pollution de ces fleuves et de la dénoncer publiquement. Elle appartient également au Front des défenseuses de la Pachamama, association qui permet à des femmes d'acquérir des compétences afin de participer à des débats sur les droits humains.

Grâce au travail de pression effectué par Esther Landetta, les autorités locales ont mené une enquête officielle sur les effets des activités minières et ont publié en avril 2008 un rapport sur la contamination fluviale. Depuis lors, les menaces visant la militante se sont multipliées. Le 12 juillet 2008, Esther Landetta a appris que des tueurs à gage avaient été chargés de la supprimer. Elle s'est cachée avec ses enfants. Ils bénéficient actuellement d'une protection officielle aux termes du programme national de prise en charge des victimes et témoins. Le parquet a ouvert une enquête sur les menaces dont elle est la cible. À ce jour cette investigation n'a toujours pas avancé. Craignant pour sa sécurité et celle de sa famille, Esther Landetta ne peut retourner chez elle.

### **APPEL MONDIAL**

**Veillez écrire aux autorités équatoriennes, et rappelez-leur que les défenseurs des droits humains ont le droit de mener leurs activités sans avoir à craindre de représailles, conformément à la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme. Exhortez les autorités à protéger Esther Landetta et à faire progresser sans plus attendre l'enquête relative aux menaces qui la visent, en traduisant en justice les auteurs présumés de celles-ci.**

### **Ministre de la Justice et des Droits de l'homme**

Gustavo Jalkh  
Av. Amazonas y Atahualpa  
Quito – Pichincha  
Équateur  
Fax : +593 2 2464 914

## Libye : Fathi el Jahmi

[photo Fathi el Jahmi] © Fred Abrahams/Human Rights Watch

Fathi el Jahmi, ingénieur civil de formation, a été placé en détention en mars 2004 après avoir critiqué Mouammar Kadhafi, le chef de l'État libyen, et appelé de ses vœux une réforme politique dans des interviews accordées à des médias internationaux. Il avait précédemment été incarcéré entre 2002 et 2004 pour avoir exprimé pacifiquement l'opinion selon laquelle la réforme ne pourrait être menée en Libye sans changements législatifs et politiques.

Depuis juillet 2007, Fathi el Jahmi est maintenu en détention au Centre médical de Tripoli (il souffre de troubles cardiaques, d'hypertension et de diabète). Des membres des forces de sécurité refusent de lui rendre son passeport et soumettent sa famille à une surveillance étroite. Un examen médical indépendant a confirmé qu'il pouvait recevoir un traitement ambulatoire et que son hospitalisation au Centre médical de Tripoli n'était pas justifiée sur le plan médical.

### **APPEL MONDIAL**

**Veillez écrire aux autorités libyennes pour leur demander la libération immédiate et inconditionnelle de Fathi el Jahmi. Exhortez-les à lui rendre son passeport et à veiller à ce qu'il puisse obtenir les soins médicaux de son choix, en Libye ou à l'étranger.**

**Ministre de la Justice**

Mustafa Abdeljalil  
Secretary of the General People's Committee for Justice,  
Secretariat of the General People's Committee for Justice  
Tripoli, Libye  
Fax : +218 21 4805427  
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

**Turquie : Orhan Kemal Cengiz**

[photo Orhan Kemal Cengiz] © DR

Cela fait quinze ans qu'Orhan Kemal Cengiz défend les droits humains en Turquie. Avocat, il représente des victimes d'atteintes aux droits fondamentaux, quelles que soient leurs affiliations politiques ; il est également chroniqueur pour la presse écrite. Il est membre fondateur de plusieurs organisations de défense des droits humains, parmi lesquelles la section turque d'Amnesty International. Orhan Kemal Cengiz est actuellement président de la Human Rights Agenda Association, créée en 2003, qui s'attache à défendre les droits fondamentaux en Turquie et à l'échelle internationale.

Il a subi à plusieurs reprises des menaces et manœuvres d'intimidation, les plus récentes étant liées à ses activités d'avocat des familles de trois hommes tués lors d'une attaque dans les locaux d'une maison d'édition chrétienne, en avril 2007. Il a demandé aux autorités de lui octroyer un garde du corps, requête qui lui a été accordée cette année ; l'enquête ouverte sur les menaces se poursuit. Il se peut par ailleurs qu'il fasse l'objet d'une information judiciaire et de poursuites pour « dénigrement de l'appareil sécuritaire et militaire de l'État » en raison d'un article qui critiquait le rôle de l'armée dans la vie politique turque. Le ministère de la Justice n'a pas encore donné sa permission pour que cette procédure continue ; la décision est actuellement à l'étude.



## Coup de projecteur

### Escalade de la violence contre la population indigène et paysanne en Bolivie

Selon des témoins oculaires, des agents des autorités régionales sont liés à l'homicide de 18 personnes en Bolivie, le 11 septembre 2008. Une embuscade dans le département isolé du Pando a coûté la vie aux victimes, pour la plupart des petits paysans, dont des indigènes. Les agresseurs auraient utilisé les véhicules officiels d'autorités régionales opposées au gouvernement, qui résistent aux réformes constitutionnelles destinées notamment à renforcer les droits de la majorité indigène. Le bureau du médiateur, qui a mené l'enquête initiale sur cette affaire, a déclaré que le massacre avait été orchestré à l'avance. De nombreux témoins, semble-t-il, sont trop effrayés pour raconter ce qu'ils ont vu.

On assiste actuellement à une montée de la violence en Bolivie, pays marqué par des tensions politiques persistantes et par des attaques à caractère raciste contre la population indigène depuis que le président Evo Morales, lui-même d'ascendance indigène, est arrivé au pouvoir en 2006. Des civils liés à certaines autorités régionales opposées au président Morales ont bloqué des routes, se sont emparés d'aéroports et des sièges locaux d'administrations nationales, et ont attaqué des médias et les locaux de plusieurs ONG.

Le 9 septembre 2008, des étudiants et des membres de l'Union des jeunes de Santa Cruz, favorable à l'opposition, ont pris d'assaut et pillé des antennes de services gouvernementaux, dont le bureau local de la réforme agraire, ainsi que les sièges de deux médias. Trois ONG défendant les droits des populations indigènes et paysannes ont été attaquées : leurs locaux ont fait l'objet d'une effraction, du matériel et du mobilier ont été détruits, et des documents brûlés.

L'une de ces organisations, le Centre d'études juridiques et de recherches sociales (CEJIS) œuvre à la protection des droits fonciers des agriculteurs indigènes et des petits paysans. Leonardo Tamburini, directeur du CEJIS, a commenté ainsi ces violences : « *Trente ans d'histoire du CEJIS ont été saccagés et incendiés [...] C'est en raison de l'action du CEJIS que des actes d'intimidation de ce genre sont perpétrés. Le CEJIS est une organisation de défense des droits humains qui se consacre à la protection et à la sauvegarde des droits fondamentaux des peuples indigènes, des petits paysans et des personnes sans terre. Nous soutenons également le processus d'intégration des droits des indigènes dans la législation nationale.* »

Le 21 octobre, au bout d'un mois de dialogue entre le gouvernement bolivien et les tenants de l'opposition autonomiste, le Congrès est parvenu à un accord ouvrant la voie à un référendum sur la nouvelle Constitution. Le nouveau projet de Constitution sera soumis à référendum le 25 janvier 2009.

[légende photo]

Un jeune saccage un bureau administratif lors de mouvements de protestation contre le gouvernement bolivien, dans le département de Santa Cruz (Bolivie), en septembre 2008.

© The Associated Press

[fin de la légende photo]

### AGISSEZ

Signez notre pétition demandant que ces attaques fassent l'objet d'enquêtes et que des mesures concrètes permettent aux défenseurs des droits humains de mener à bien en toute sécurité leur action légitime. Retrouvez de plus amples informations sur la situation en Bolivie en consultant notre site : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

## **Russie : un militant antiraciste en danger**

Au petit matin, le 1<sup>er</sup> août 2008, quelqu'un a mis le feu à l'appartement de Dmitri Kraïoukhine, défenseur des droits humains, et barricadé la porte pour empêcher les occupants des lieux de s'échapper. La mère, la fille et la petite-fille de Dmitri Kraïoukhine étaient à l'intérieur, mais sont parvenues à appeler les pompiers et s'en sont sorties indemnes.

Dmitri Kraïoukhine dirige l'agence de presse CentrRus. Il est également connu pour son action contre les menées racistes d'organisations nationalistes extrémistes en Russie. La nuit de la tentative d'incendie, il participait à une rencontre de jeunes autour de l'éducation aux droits humains. Cette agression fait suite à une série d'actes d'intimidation visant cet homme, parmi lesquels l'inscription de menaces sur les murs de son immeuble. Le 3 août, il a reçu une lettre anonyme affirmant que l'attaque était en rapport direct avec son rôle de témoin clé dans un procès contre l'organisation ultranationaliste Unité nationale russe.

La police a refusé d'ouvrir une enquête pénale sur la tentative d'incendie, qualifiant les faits d'infraction mineure. Ensuite, le 13 août, elle a donné l'ordre de classer la plainte, en raison de « *l'absence de crime dans les agissements de personnes non identifiées* ». Amnesty International pense que ces actes de harcèlement ont pour but d'empêcher Dmitri Kraïoukhine de poursuivre son combat contre le racisme en Russie.

Veuillez écrire au procureur général pour l'inviter à ordonner dans les meilleurs délais l'ouverture d'une enquête rigoureuse et impartiale sur les menaces contre Dmitri Kraïoukhine et la tentative d'incendie de sa demeure. Demandez que Dmitri Kraïoukhine soit informé de la progression de l'enquête, et que les auteurs présumés de la tentative d'incendie et des menaces soient traduits en justice dans le respect des normes internationales d'équité des procès.

Envoyez vos appels à :

Yuriiu Yakovlevichu Chaïke  
Generalnomu prokuroru  
Rossiiskoi Federatsii  
Ul. B. Dimitrovka, d.15a  
125993 g. Moskva GSP- 3  
Russie  
Fax : +7 495 692 17 25

P. 21

[légende photo]

Des militants d'Amnesty International forment le mot *VRIJHEID* (liberté) à l'occasion de la journée mondiale d'action sur les JO de Pékin, Engelsmanplaat (Pays-Bas), juillet 2008.

© Ilya van Marle/Circle Up Now/Amnesty International

[fin de la légende photo]

Les campagnes d'Amnesty International s'efforcent d'obtenir la justice et la liberté pour tous et de mobiliser l'opinion publique pour un monde meilleur, que ce soit lors de conflits très médiatisés ou dans des endroits oubliés de la planète.

Que pouvez-vous faire ?

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

Adhézé à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

Nom

Adresse

Pays

Adresse électronique

Veuillez retourner ce formulaire au bureau d'Amnesty International de votre pays.

Vous trouverez la liste complète des bureaux de l'organisation dans le monde à l'adresse ci-dessous :

<http://www.amnesty.org/fr/worldwide-sites>

S'il n'existe aucun bureau d'Amnesty International dans votre pays, vous pouvez adhérer en tant que membre international et rejoindre la communauté en ligne des membres internationaux.

Pour ce faire, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.amnesty.org/fr/join>

où vous aurez la possibilité de consulter des informations relatives à l'adhésion et de vous inscrire en ligne (en arabe, anglais, espagnol et français).

Ou bien écrivez à cette adresse :

Online Communities Team

Amnesty International,

International Secretariat,

Peter Benenson House,

1 Easton Street,  
Londres WC1X 0DW,  
Royaume-Uni

Pour devenir membre international, vous devez vous engager à respecter le Code de conduite des membres internationaux. Ce Code est disponible (en arabe, anglais, espagnol et français) à l'adresse suivante : <http://www.amnesty.org/fr/code-of-conduct>

P. 22

[Citation dernière page]

« *Commencez de manière très simple* »

Helen Prejean

## **Carte postale Arabie saoudite** **[TEXTE DE LA CARTE POSTALE]**

HALTE AUX EXÉCUTIONS !

Sire,

Votre pays continue à utiliser abondamment la peine de mort. Le système pénal de l'Arabie saoudite, recourant amplement à des procédures secrètes et expéditives, et son usage discriminatoire de la peine capitale contre des membres vulnérables et défavorisés de la société bafouent les normes internationales et l'évolution actuelle en ce qui concerne ce châtiment.

J'exhorte votre gouvernement à :

- commuer les peines capitales prononcées contre Sheikh Mastan et Hamza Abu Bakir, ainsi que celles de tous les autres condamnés à mort ;
- veiller à ce qu'ils bénéficient pleinement et immédiatement de l'assistance d'un avocat et de services consulaires, de services d'interprétation et de traduction dignes de ce nom et d'une aide médicale si besoin est ;
- déclarer un moratoire sur les exécutions et prendre sans délai des mesures visant à mettre les pratiques juridiques et judiciaires du pays en conformité avec les normes internationales.

Veuillez agréer, Sire, l'expression de ma haute considération.

Nom :

Adresse :

Courriel :

### **[ADRESSE]**

King Abdullah Bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud  
Office of His Majesty the King  
Royal Court  
Riyadh  
Arabie saoudite

**[FIN DE L'ADRESSE]**

**Photo : Sheikh Mastan**

© DR

## Carte postale Nigéria [TEXTE DE LA CARTE POSTALE]

LIBÉREZ PATRICK OKOROAFOR  
Monsieur le Gouverneur,

Patrick Okoroafor avait quatorze ans lorsqu'il a été arrêté pour vol à main armée et enlèvement. Il avait un alibi : se remettant d'une crise d'asthme, il dormait cette nuit-là dans la chambre de sa mère.

Il a été condamné à la peine capitale en janvier 1995, alors qu'il avait seize ans. Sa condamnation à mort a été commuée en réclusion à perpétuité en raison de son âge, et en 2001 une haute cour a déclaré le jugement prononcé à son endroit « *illégal, nul et de nul effet* ». Il n'a cependant pas été remis en liberté. Il est toujours incarcéré à la prison d'Aba, dans l'État d'Abia. Patrick Okoroafor est aujourd'hui âgé de vingt-huit ans. Il a passé la moitié de sa vie derrière les barreaux et son asthme s'aggrave.

**Veillez libérer Patrick Okoroafor immédiatement et sans conditions, et veiller à ce qu'il reçoive les soins médicaux que son état de santé nécessite.**

Nom :  
Adresse :  
Courriel :

### [ADRESSE]

Governor of Imo State  
His Excellency Chief Ikedi Godson Ohakim  
Office of the Governor  
Government House  
Owerri, Imo State  
Nigéria

### [FIN DE L'ADRESSE]

**Photos : Patrick Okoroafor jeune adolescent, et après quatorze ans de prison  
© DR**